



# RAPPORT 2016 SUR LA GESTION DE LA DETTE

CONSEIL MUNICIPAL DE 29 JUIN 2017

VILLE DE COLOMBES

## Introduction

Au 31 décembre 2016, la ville avait une dette de 140,8 millions d'euros soit un niveau plus élevé que celui de l'année précédente. Cette augmentation est liée à l'acquisition par la ville de plus de 24 millions d'euros de terrains dans le cadre de l'opération de création d'un Arc sportif.

Cet endettement reste toutefois :

- Temporaire car lié au portage foncier d'une opération d'aménagement,
- Nettement inférieur à celui observé dans les villes de même taille avec 1 654 euros de dette par habitant contre 1 960 euros en moyenne,
- Très proche du niveau d'endettement constaté en début de mandat : 138 millions d'euros.

En 2016, la municipalité a par ailleurs poursuivi la politique vertueuse qu'elle mène depuis le début de son mandat avec :

- Une diversification de son encours et l'introduction d'un nouveau prêteur en 2016 : la Banque Postale (1),
- La réduction de ses frais financiers grâce la renégociation de 3 contrats en 2016 (2),
- La sécurisation de sa dette avec le passage à taux fixe de 2 contrats en 2016 et la sortie anticipée d'un swap potentiellement dangereux pour la ville (3).

\*

\* \*

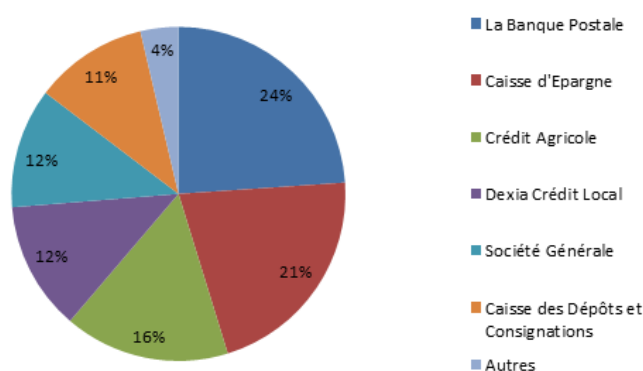
## 1. Une dette diversifiée et stabilisée sur le long terme

### 1.1. La mobilisation d'un nouvel emprunt a permis à la ville de poursuivre la diversification de ses sources de financement

Depuis de nombreuses années, la ville de Colombes cherche à se financer au meilleur taux tout en diversifiant le panel de ses prêteurs pour limiter les risques de se retrouver à court de liquidité en cas de nouveau choc structurel.

Cette politique poursuivie depuis 2014 a permis de voir arriver un nouvel acteur dans l'encours de la ville : la Banque Postale. Arrivée sur le marché à la demande de l'Etat et en remplacement de Dexia Crédit Local, la Banque Postale a proposé à la ville le meilleur taux pour ses financements lors de sa dernière consultation bancaire. La mobilisation effective de ce prêt de 35 millions d'euros en février 2017 permet à la Banque Postale de devenir d'emblée le nouveau prêteur de la mairie de Colombes avec 24 % de son encours :

**Répartition de l'encours de dette par prêteur**



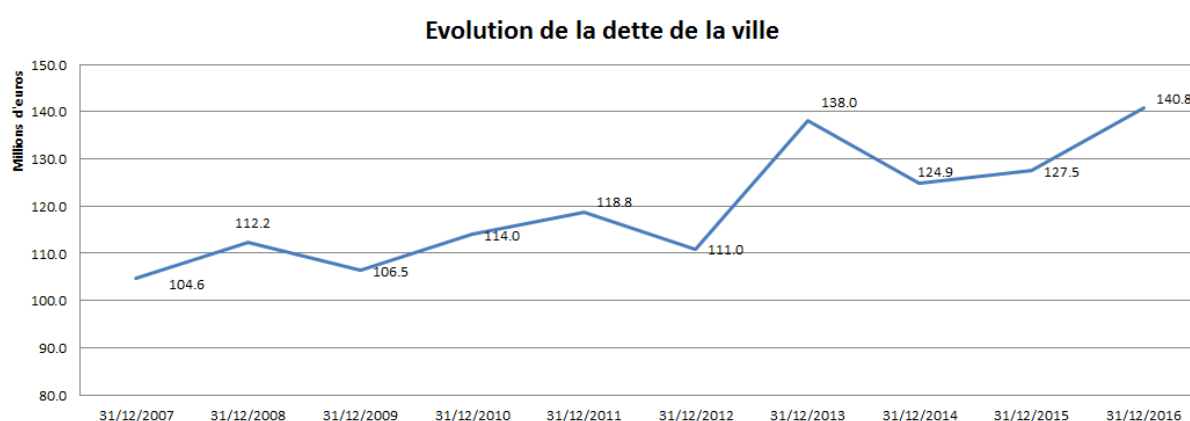
Prêteur	Capital restant dû au 31/12/2016	Répartition en %
La Banque Postale	33 687 500.00 €	24%
Caisse d'Epargne	30 000 000.04 €	21%
Crédit Agricole	22 571 826.83 €	16%
Dexia Crédit Local	17 558 406.72 €	12%
Société Générale	16 372 228.13 €	12%
Caisse des Dépôts et Consignations	15 457 406.98 €	11%
Autres	5 178 778.41 €	4%
<b>Total</b>	<b>140 826 147.11 €</b>	<b>100%</b>

## 1.2. Une dette stable sur le long terme malgré des évolutions d'une année sur l'autre

La mobilisation en janvier 2017 du prêt de 35 millions d'euros de la Banque Postale a permis à la ville d'avoir la trésorerie nécessaire :

- Au paiement en janvier 2017 du premier lot des terrains Thalès pour 10,3 millions d'euros,
- Au versement en janvier 2017 d'une avance sur opération de 8,5 millions d'euros en faveur de la CODEVAM.

Par le jeu des remboursements normaux et anticipés de ses prêts, la ville a toutefois stabilisé sa dette par rapport à celle qui était la sienne en début de mandat :



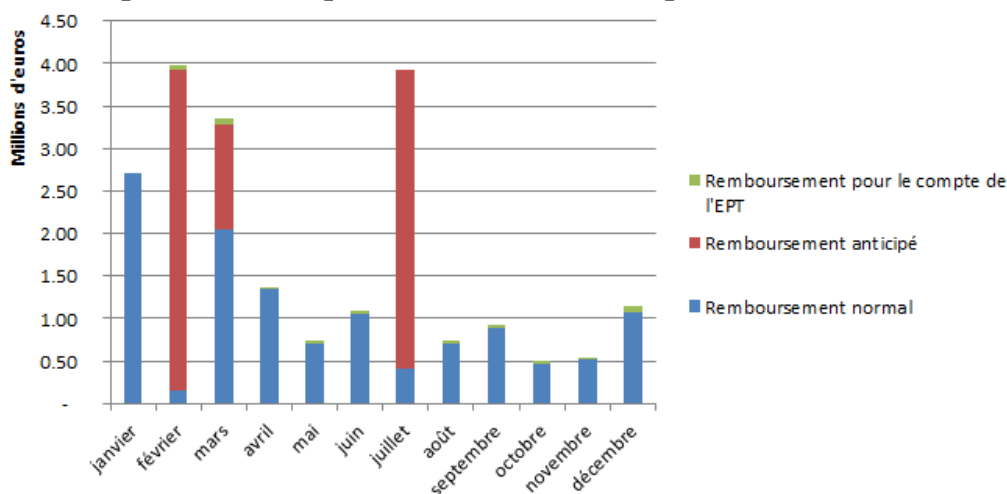
Dans le détail, les remboursements de capital de dette sont, comme chaque année, plus importants en début d'année en raison des remboursements que la ville doit réaliser sur les crédits revolving qu'elle a contracté il y a une dizaine d'années et dont le montant plafond diminue chaque début d'année conformément aux dispositions contractuelles.<sup>1</sup>

En 2016, une nouveauté apparaît sur le tableau des échéances payées avec la distinction des échéances de dette d'assainissement. Cette compétence a été transférée à l'Etablissement Public Territorial (EPT) du Grand Paris à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016. La ville a toutefois signé avec l'EPT une convention de gestion lui permettant de continuer à exercer sa compétence tant que le territoire ne sera pas en mesure de l'exercer par lui-même grâce au travail des agents, matériels et contrats de dette afférents. La dette du budget annexe assainissement qui représente encore 506 mille euros au 31/12/2016 n'a donc pas encore été transférée au Grand Paris et Colombes a remboursé en 2016 la somme de 163 187,41 euros pour le compte du territoire.

---

<sup>1</sup> Les crédits revolving sont des contrats permettant à la ville d'emprunter une somme et de la rembourser à tout moment sans pénalités (comme pour une ligne de trésorerie). Ces contrats, trop défavorables pour les banques car trop peu chers, ne sont plus disponibles aujourd'hui sur le marché. La ville de Colombes a toutefois fait le choix de conserver ces contrats et d'utiliser les plus intéressants jusqu'à leur capacité maximale (capacité plafond).

## Répartition du capital de dette remboursé par la ville en 2016



## 2. Des frais financiers en diminution pour la quatrième année consécutive

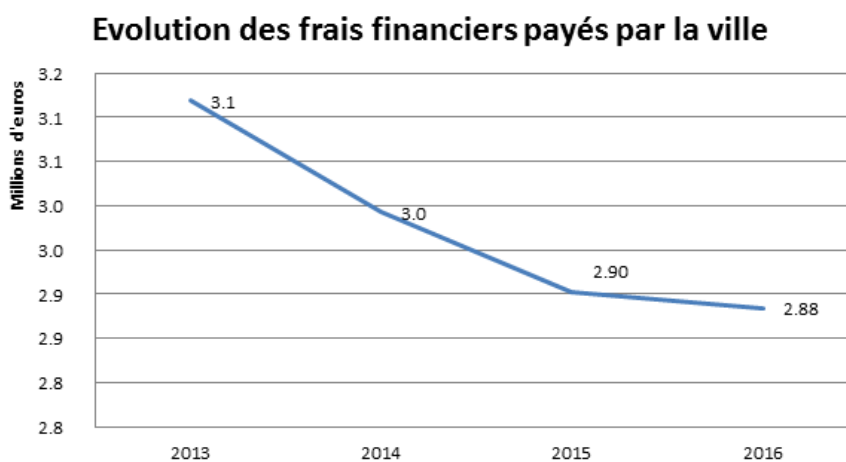
En 2016, la ville a poursuivi son travail de renégociation de sa dette pour profiter des taux particulièrement bas actuellement proposés par les banques afin de sécuriser sa dette et d'en diminuer le coût :

- Remboursement anticipé en février 2016 d'un prêt à taux variable avec la Caisse des dépôts au taux actuel de 2,50 % (remplacé par un taux fixe à 1,4 %),
- Sortie par anticipation en mars 2016 d'un prêt avec le Crédit Mutuel avec un taux variable d'Euribor 3 mois<sup>2</sup> plus une marge de 1,1 % (remplacé par un taux fixe à 1,4 %).
- Sortie par anticipation en juillet 2016 d'un prêt à taux variable avec la Banque Dexia au taux d'Euribor 3 mois plus une marge de 1,98 % (remplacé par un taux fixe à 1,4 %).

<sup>2</sup> L'Euribor (*Euro Interbank offered rate*) 3 ou 12 mois qui correspond au taux interbancaire moyen auquel les 57 principaux établissements bancaires européens se prêtent de l'argent à échéance de remboursement de 3 ou 12 mois.

Cette politique, associée à la chute du coût des taux d'intérêts variables, permet à la ville de faire passer le taux moyen de sa dette de 2,6 % en 2013 à 1,99 % fin 2016.

	2013	2014	2015	2016	2017
Taux moyen des contrats de dette de la ville	2.59%	2.50%	2.37%	1.99%	1.97%



La ville paye donc aujourd'hui moins cher sa dette qu'en 2013 alors même qu'elle est un peu plus élevée (de 138 millions fin 2014 à 140 millions d'euros fin 2016) et que celle-ci est plus sécurisée avec notamment une part de taux fixes nettement plus importante.

### 3. En 2016, la ville a poursuivi son travail de sécurisation de sa dette

#### 3.1. Le passage à taux fixe de deux contrats

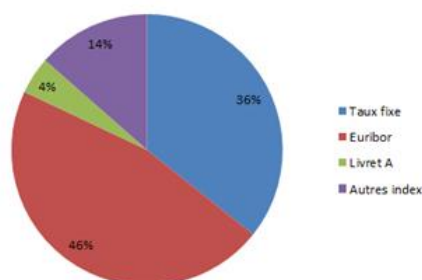
Initialement négocié sur un taux variable, le prêt de 35 millions d'euros contracté avec la banque Postale a été basculé en 2016, avec effet différé, sur un taux fixe.

Après mise en concurrence des différents organismes bancaires, la ville a choisi d'échanger son taux variable Euribor 3 mois plus une marge de +0,96 % contre un taux fixe à 1,4 % applicable à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2017<sup>3</sup> pour permettre à la ville :

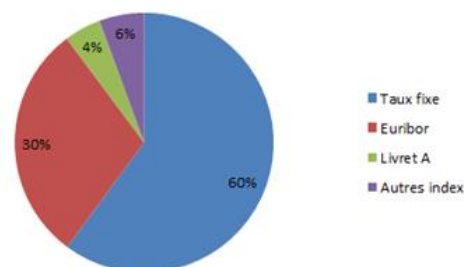
- De continuer à profiter des taux variables faibles proposés aujourd'hui par les marchés financiers,
- De sécuriser à long terme son encours de dette en cas de remontée des taux d'ici la fin de ce contrat en 2037.

Si la ville ne menait plus d'opération de dette dans les prochaines années (pas de nouvel emprunt, de renégociation ou de remboursement anticipé), la part de taux fixe dans l'encours de la dette passerait donc grâce à ces opérations de 36 % fin 2016 à 60 % fin 2017 :

**Répartition de l'encours de dette de la ville par taux au 31/12/2016**



**Répartition de l'encours de dette de la ville par taux au 31/12/2017**



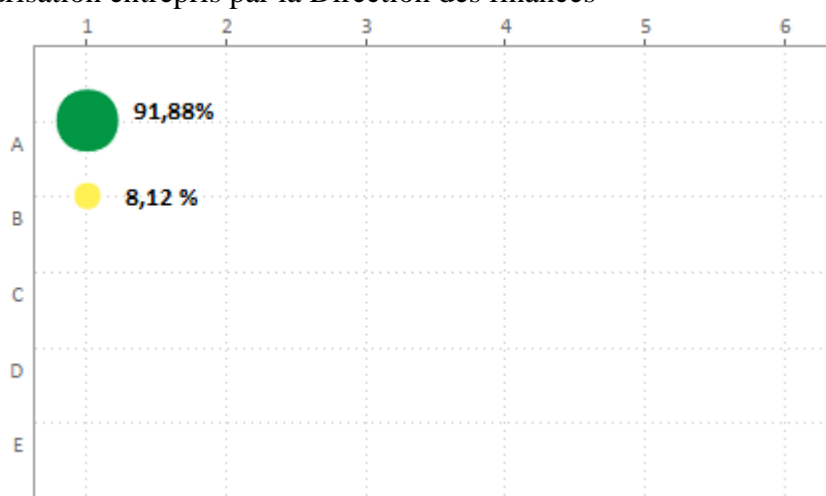
<sup>3</sup> Décision n°143 rapportée au conseil municipal du 17/11/2016. Ce swap échange le taux variable à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2017 contre un taux fixe de 1,4 % correspondant à la marge floorée du contrat sous-jacent et au taux fixe reçu payé par la ville dans le cadre du swap.

### 3.2. La sortie par anticipation d'un swap potentiellement dangereux pour la ville

Après la crise financière une charte de bonne conduite a été établie à la demande du Gouvernement entre les établissements bancaires et les collectivités territoriales. Cette charte appelée « charte Gissler » permet de classer les produits bancaires par type de risque en triant les prêts selon une matrice à double entrée :

- les chiffres 1 à 5 traduisent la complexité de l'indice utilisé (1 étant le plus sûr et 5 le plus complexe).
- les lettres A à E traduisent le degré de complexité et de risque de la formule utilisée pour le calcul des intérêts (A étant la formule la plus sûre et E la plus complexe).

Fin 2015, 86,89 % des prêts de la ville obtiennent la meilleure note possible en étant classés 1A. Fin 2016, cette part continue à progresser et atteint 91,88 % du montant des prêts grâce au travail de sécurisation entrepris par la Direction des finances



Présentation Gissler	Capital restant dû	%
1A	129 386 539.06	91.88%
1B	11 439 608.05	8.12%
<b>Total</b>	<b>140 826 147.11</b>	<b>100.00%</b>

La variation observée entre 2015 et 2016 s'explique par la décision de la ville de sortir de manière anticipée d'un swap à formule complexe souscrit par la ville en 2011. Ce swap permettait à la ville d'échanger un taux fixe à 4,95 % contre un taux variable de 4,36 % si l'index CMS<sup>4</sup> euros à 10 ans était inférieur à 6,50 %. Si l'index CMS était supérieur à 6,50 %, la ville payait le montant du CMS sans possibilité de plafonner ce taux.

Au cours des dernières années, cet index a fortement varié avec les évolutions des prix offerts par les banques sur le marché pour des contrats de swap. Une nouvelle crise financière et une crise de liquidité auraient par ailleurs potentiellement pu conduire à voir le taux de ce swap

<sup>4</sup> Le CMS (*Constant Maturity Swap*) 10 ans en euros qui correspond au taux moyen des contrats de swaps à amortissement de 10 ans contractés en euros et calculé sur la base d'un échantillon de cotations publié à heure fixe par les grands opérateurs du marché bancaire.



très fortement augmenter. Pour sécuriser sa dette, la ville a donc décidé de sortir par anticipation de ce contrat courant jusqu'en 2029.

Les 8,12 % d'encours de dette restant n'obtenant pas la meilleure note dans la charte de Gissler, correspondent à des contrats de swap :

- Un swap contracté par la ville avec Natixis qui lui permet de sécuriser un taux variable calculé sur une moyenne de l'Euribor 3 mois + Inflation française hors tabac divisée par 2 et une marge bancaire de 0,25 points. Ce taux a été échangé par la ville contre un taux fixe à 2,28 % avec une part variable pouvant faire monter le taux jusqu'à 5,25 % (le taux payé par la ville est aujourd'hui de 2,28 %). Le coût de sortie de ce contrat est estimé à plus de 200 000 euros. Ce swap n'étant pas parfaitement sécurisé mais permettant tout de même de sécuriser une formule de taux encore plus complexe, il a pour l'instant été décidé par la ville de le laisser courir jusqu'à son terme prévu fin 2025.
- Un swap contracté avec la Société générale qui lui permet de sécuriser un contrat de prêt avec un taux variable calculé sur Euribor 12 mois en l'échangeant contre un taux avec une part fixe à 3 % et une part variable pouvant faire monter le taux jusqu'à 5 % (le taux payé par la ville est aujourd'hui de 3%). Ce contrat a pris fin le 15 janvier 2017. A périmètre constant, la part des contrats obtenant une note de 1A fin 2017 devrait donc être de 98,99 %.

\*

\* \*

## Conclusion

La politique de gestion de la dette menée par la ville en 2016 en vertu des délégations qui lui ont été octroyées par le conseil municipal, a de nouveau permis de substantielles économies et le financement de ses investissements au meilleur coût :

	2013	2014	2015	2016
Capital restant dû	138 061 254 €	124 906 299 €	127 493 602 €	140 826 147 €
Taux moyen	2,59%	2,50%	2,37%	1,99 %
Nombre de lignes de prêt	51	51	49	47

Si la ville a mobilisé un emprunt supplémentaire en 2016, elle conserve toutefois un très bon ratio de dette par habitant :

2016		
	Ville de Colombes	Villes de taille équivalente
Dette par habitant	1 654 €	1 960 €

Et une capacité de désendettement<sup>5</sup> qui :

- S'améliore si l'on tient compte des recettes exceptionnelles de cessions de terrains perçues par la ville en 2016,<sup>6</sup>
- Reste stable par rapport à 2015 si on ne tient compte que des dépenses et des recettes structurelles de la ville :

Ratios (en années)	CA 2013	CA 2016
Capacité de désendettement sans retraitement	4.7	4.2

Au vu des éléments présentés, il est proposé au conseil municipal de renouveler pour un an la délégation octroyée au Maire et au Maire-adjoint aux finances en vue de la gestion de la dette de la ville conformément aux principes posés par la délibération afférente en conformité avec les dispositions de la circulaire n° NOR IOCB1015077C du 25 juin 2010 relative aux produits financiers offerts aux collectivités territoriales et à leurs établissements publics.

<sup>5</sup> La capacité de désendettement est définie comme la capacité pour la ville de rembourser sa dette à un instant déterminé par le rapport entre le taux d'épargne et le stock de dette.

<sup>6</sup> Pour plus de détails, voir le rapport du Compte administratif 2016.